

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	12 décembre 2015	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 50 Présents : 41 Votants : 48
Date d'affichage de la convocation :	12 décembre 2015	

Séance du 18 décembre 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix-huit décembre deux mille quinze à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, M. Patrick LEMAISTRE, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Serge PERRIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS (absente de 20 h 00 à 20 h 20), M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, M. Benoit HERR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER,

ETAIENT ABSENTS :

Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE,
M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD,
M. Patrice CHASSERY, procuration à M. Claude PERREAU,
M. Gérard VERGNAUD, suppléé par M. Serge PERRIER,
Mme Ludivine DUFOUR, procuration à M. Nicolas SORET,
M. Jacques COURTAT, procuration à Mme Corinne BALLANTIER,
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. François JACQUET,
M. Guy BOURRAS, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY,
Mme Isabelle MICHAUD,
M. Gilles-Maxime POIBLANC,

SECRETARE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

**Objet : Montée en débit : signature d'une convention avec le Conseil
Départemental 89 pour la réalisation de travaux en vue du déploiement de
la Montée en Débit**

Objet : Montée en débit : signature d'une convention avec le Conseil Départemental 89 pour la réalisation de travaux en vue du déploiement de la Montée en Débit

VU la délibération n° ADM/2013/67 du 30 septembre 2013, portant sur la prise de compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques »,

VU l'arrêté préfectoral portant modification de statuts n° PREF/DCPP/SRCL/2014/0275 complétant les compétences de la Communauté de Communes du Jovinien,

CONSIDÉRANT le Schéma Directeur D'Aménagement Numérique du Territoire (SDANT) élaboré par le Conseil Départemental de l'Yonne afin d'assurer la cohérence des initiatives publiques en matière de construction d'infrastructures Très Haut Débit, et leur bonne articulation avec les investissements privés,

CONSIDÉRANT le programme du Conseil Départemental de l'Yonne, dit de Montée en Débit s'appuyant sur le réseau de cuivre existant pouvant apporter des services xDSL,

CONSIDÉRANT la tranche ferme « montée en débit » inscrite au programme, dans les cinq années, pour la Communauté de Communes du Jovinien, les communes suivantes concernées sont (par ordre de réalisation des travaux) :

- Verlin,
- Champlay,
- Cudot,
- Précý sur Vrin,
- Joigny
- Béon,

pour un montant de 242 280 €,

CONSIDÉRANT la tranche conditionnelle « montée en débit » inscrite au programme, dans les cinq années, pour la Communauté de Communes du Jovinien, les communes suivantes concernées sont (par ordre de réalisation des travaux) :

- Bussy en Othe,
- Champlay Le Grand Longueron
- Précý sur Vrin

pour un montant 322 890,00 €

CONSIDÉRANT la convention en annexe,

VU la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires du 10 décembre 2015,

VU l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de ces travaux dont la maîtrise d'ouvrage est le Conseil Départemental de l'Yonne,

APPROUVE les termes de la convention en annexe,

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2016 conformément aux modalités de versement de la participation sollicitée par le Conseil Départemental de l'Yonne,

AUTORISE le président ou son représentant à signer tous les documents administratifs relatifs à ce dossier et à signer la convention avec le Conseil Départemental de l'Yonne.

Date de réception
par la Préfecture : 7/01/16

date de publication : 8/01/16



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

A large, stylized handwritten signature in blue ink, starting with a long horizontal stroke and ending with a sharp upward-pointing flourish.

